

DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de  
LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-  
La-Perche  
COMMUNE DE  
RILHAC-LASTOURS

Nombre de Conseillers  
en exercice : 11  
présents : 9  
votants : 11  
procurations : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux

Le : 14 avril 2022

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/04/20212

**PRESENTS** : : Mesdames Claudine ARNAUD, Cécile PERAIN, Messieurs Jacques BARRY, Maxence CANION, Didier GRABIAUD, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET, Sébastien FISSOT, Michel VILLARS

**ABSENTS** : Fabienne DACQUET (procuration donnée à Didier GRABIAUD), Aurélie RANOUIL (procuration donnée à Cécile PERAIN)

Secrétaire de séance : Laurent ROUBINET

Objet : demande de subventions au Conseil départemental

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de Point à Temps sur les voies communales. L'estimation des dépenses s'élève à : 19 739 € HT environ en référence aux dépenses de 2021 et compte tenu de la forte augmentation des matières premières (liant). Il informe que le Département peut subventionner ces travaux à une hauteur de 50 %.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :  
ACCEPTE le projet présenté par le Maire,  
SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental.

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire Jacques BARRY



Délibération n°2021-10

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2022

Appréciation agréée E lespille.com

99\_DE-087-218712404-20220414-23042022-DE

DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de  
LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-  
La-Perche  
**COMMUNE DE  
RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 11  
présents : 10  
votants : 11  
procurations : 1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux

Le : 5 mai 2022

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/04/20212

**PRESENTS** : : Mesdames Claudine ARNAUD, Fabienne DACQUET Cécile PERAIN, Aurélie RANOUIL Messieurs Jacques BARRY, Maxence CANION, Didier GRABIAUD, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET, Michel VILLARS

**ABSENTS** : Sébastien FISSOT (procuration donnée à Claudine ARNAUD)

Secrétaire de séance : Michel VILLARS

Objet : cotisation SPA et convention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Société Protectrice des Animaux au sujet de la cotisation 2022.

La contribution financière reste fixée à 0,65 € par habitant soit un montant dû de  $0,65 \text{ €} \times 375 \text{ habitants} = 243.75 \text{ €}$  pour l'année 2022.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- EMET un avis favorable à la contribution financière de 243.75 € pour l'année 2022 à la SPA.
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la fourrière pour l'enlèvement et la garde d'animaux.

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire, Jacques BARRY



REÇU EN PREFECTURE

le 14/05/2022

Application acquies E-logithe.com

Délibération N°2022-11

DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de  
LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-  
La-Perche  
COMMUNE DE  
RILHAC-LASTOURS

Nombre de Conseillers  
en exercice : 11  
présents : 10  
votants : 11  
procurations : 1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux

Le : 5 mai 2022

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/04/20212

**PRESENTS** : : Mesdames Claudine ARNAUD, Fabienne DACQUET Cécile PERAIN, Aurélie RANOUIL Messieurs Jacques BARRY, Maxence CANION, Didier GRABIAUD, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET, Michel VILLARS

**ABSENTS** : Sébastien FISSOT (procuration donnée à Claudine ARNAUD)

Secrétaire de séance : Michel VILLARS

**Objet** : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie de Nexon suite à l'adhésion de la commune de Beynac.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-18,

VU la délibération du SIV de Nexon en date du 27 avril 2022 par laquelle il a approuvé la modification apportée aux statuts du syndicat, portant sur l'adhésion de la commune de Beynac,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modifications susmentionnées,

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil

APPROUVE la modification des statuts du SIV de Nexon à l'unanimité des 11 voix.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, en Mairie  
Le Maire, Jacques BARRY

Délibération N°2022-12

